

Mlle MacDonald: Radio-Canada aussi.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Comme le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) le fait remarquer, Radio-Canada et quoi encore.

M. McDermid: La Banque du Canada.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Oui, la Banque du Canada aussi.

M. McDermid: L'Office national du film.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Oui, l'Office national du film. Nous ne discutons pas ici de la raison d'être des organismes, nous ne nous demandons pas si nous devons ou non en avoir. Nous en aurons. Ils plaisent à l'opposition officielle de Sa Majesté qui les appuie et s'en sert. Il n'est pas question de faire disparaître les sociétés d'État. Nous parlons de les soumettre d'une certaine façon à l'autorité du Parlement. C'est une toute autre affaire.

● (1640)

Quand on écoute les discours du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) et d'autres de l'opposition, mon Dieu, on a beaucoup de mal à deviner le sujet du débat à la Chambre des communes. Ces députés décrivent les sociétés d'État comme des organismes maléfiques, corrompus, destructeurs. Il est difficile de se souvenir de circonstances où des députés de l'opposition se soient opposés à la création d'une société d'État aussi farouchement qu'ils s'opposent à ce projet de loi. La raison en est simple. Les sociétés d'État sont la réponse pragmatique que les gouvernements du Canada ont apportée aux singularités de notre psyché collective, de notre géographie et de notre système économique.

Si nous voulons faire certaines choses, nous devons mobiliser de gros capitaux. A ce moment-là, le gouvernement doit normalement s'en occuper. Prenons l'exemple du CP. Cette société est le bastion de ce qui, d'après le parti conservateur, est bon dans le système de la libre entreprise. Si l'on examine la façon dont le CP est constitué, on constate qu'il y a là une société d'État créée par un gouvernement du XIX^e siècle. Qui a financé le CP? Il n'aurait jamais pu construire toutes ces voies ferrées sans le financement fourni par le gouvernement de sir John A. Macdonald. Celui-ci n'a pas exigé en retour une participation dans la société. Il a accepté ses dettes et il a fourni des subventions. C'est essentiellement ce qu'il en est des sociétés d'État. Il ne s'agit pas de savoir si nous devons avoir des sociétés d'État. Nous allons en avoir. Nous aurons des sociétés d'État avec l'appui total de la Chambre.

Quel est donc le problème? De toute évidence, il s'agit de savoir comment assurer la maîtrise des sociétés d'État. Comment pouvons-nous garantir que le Parlement possède un certain contrôle des sociétés d'État? Comment pouvons-nous permettre au Parlement d'exercer plus de contrôle qu'il ne le fait maintenant et que le gouvernement lui-même ne le fait par l'entremise du cabinet et des comités du cabinet? C'est là-dessus que porte le projet de loi à l'étude et c'est de cela que nous devrions discuter. Les deux dernières fois que le projet de loi a été débattu, l'opposition de Sa Majesté n'a pas vraiment parlé sérieusement de ces questions? Nous avons plutôt

entendu une kyrielle de plaintes à propos de toutes sortes de choses.

Si vous me le permettez, je voudrais avancer quelques idées qui, je le dis, ne viennent pas de moi. Il en a été question au comité spécial chargé d'étudier la réforme parlementaire. Une chose sur laquelle nous nous sommes vraiment penchés fut la question des sociétés d'État Couronne. Comment le Parlement peut-il avoir un certain contrôle des sociétés d'État d'une façon qui soit jugée à la fois utile et efficace? Il existe deux problèmes à cet égard.

D'abord, il ne faut pas soustraire la société d'État aux inspections et aux enquêtes du comité approprié de la Chambre des communes. Ce ne serait pas très logique de créer un comité spécial des sociétés d'État si nous devions ensuite demander au comité des transports d'examiner les transports aériens au Canada sans examiner en même temps l'activité d'Air Canada en tant que société d'État. On ne peut pas examiner le secteur des transports aériens au Canada sans examiner en même temps Air Canada. Nous devons donc trouver un moyen d'examiner le rôle que jouent les diverses sociétés d'État dans notre économie et notre régime gouvernemental, et aussi d'examiner le fonctionnement des sociétés d'État elles-mêmes.

Nous avons déjà parlé de la façon d'atteindre ce double objectif. Comment pouvons-nous examiner l'activité d'une société d'État en tant qu'instrument et institution et voir si nous sommes allés trop loin ou si la société a pris trop d'expansion? Comment pouvons-nous décider s'il est temps de vendre une société d'État ou certaines de ses constituantes? Quel est le bon moment pour fractionner une société d'État et réorganiser ses diverses composantes?

Dans l'ensemble, la Chambre des communes ne s'est pas beaucoup intéressée à ces questions. La Chambre des communes est surtout un organisme fort réactif. Elle ne prend pas d'initiatives. Nous n'avons jamais vraiment eu de débat qui nous permette de faire un tel examen des sociétés d'État. Même le débat que nous avons eu jusqu'ici sur les sociétés d'État n'a pas vraiment porté sur ces questions.

Si vous me le permettez, je voudrais proposer quelques solutions hypothétiques que nous devons examiner, probablement pendant la prochaine législature, si nous voulons posséder un certain contrôle des sociétés d'État. D'abord, nous devrions charger un comité spécial de la Chambre des communes de se pencher sur les sociétés d'État en tant que sociétés d'État et non du point de vue de leurs activités. Selon moi, les mieux placés pour examiner ces activités sont les divers comités permanents qui s'intéressent au domaine où s'exercent ces activités. Par exemple, le comité des transports devrait s'occuper d'Air Canada, le comité de l'énergie de Petro-Canada, et ainsi de suite. On peut repasser toute la liste de cette façon.

J'estime qu'il vaudrait la peine de créer un comité spécial chargé des sociétés d'État, comité qui pourrait au moins examiner deux choses qui m'inquiètent à leur égard. La première, c'est leur très grande variété. Si on jette un coup d'œil à la liste récente publiée par le président du Conseil du Trésor (M. Gray), il est impossible de trouver un dénominateur commun à toutes ces sociétés. Il y en a qui s'occupent de caisse funéraire, Petro-Canada, des filiales de Petro-Canada, Air Canada et le reste. Ce qu'il nous faudrait d'abord, c'est une définition d'une société d'État. Celles auxquelles les députés s'intéressent le